



***ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES ACTIONNAIRES***

22 MAI 2015

22 mai 2015

ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

- 1 Rappports sur les comptes – Opinion
- 2 Rappports sur les comptes – Justifications des appréciations
- 3 Autres rapports émis
- 4 Rapport sur les résolutions à caractère extraordinaire



Rapports sur les comptes – Opinion

- Objectif
 - Obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalie significative

- Conclusion
 - Certification sans réserve sur :
 - Les comptes consolidés – page 261 du Document de référence
 - Les comptes annuels – page 278 du Document de référence

Rapports sur les comptes – Justifications des appréciations

- Points d'attention

- Comptes consolidés – page 261 du Document de référence
 - Hypothèses clés et appréciations de la Direction concernant les pertes de valeur d'actifs non financiers, les avantages du personnel et les impôts sur le résultat
- Comptes annuels – page 278 du Document de référence
 - Valeur d'inventaire des titres de participation

- Diligences spécifiques

- Examen du processus de détermination par la Direction des hypothèses clés et de leur mise en œuvre ainsi que de l'évaluation des actifs et passifs qui en résulte et de l'information fournie dans l'annexe aux comptes



Autres rapports émis

- Rapport sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance
 - Rapport sans observation sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière
 - page 123 du Document de référence
- Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés
 - Aucune convention ou engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé ou d'exercices antérieurs et poursuivis au cours de l'exercice écoulé – page 279 du Document de référence

Rapport sur les résolutions à caractère extraordinaire

- Rapport sur la réduction de capital (9^{ème} résolution) – page 299 du Document de référence
 - Pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette résolution qui est soumise à votre approbation